



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REPRISE DES ACTIVITÉS LIÉES AU PERMIS DE CONDUIRE

Rouen, le 05/06/2020

Dans cette période d'épidémie, le gouvernement, appuyé par la Délégation à la Sécurité Routière du Ministère de l'intérieur, a souhaité permettre une reprise des différentes activités liées au permis de conduire interrompues le 16 mars 2020 en adoptant des mesures de prévention protégeant tous les acteurs de l'éducation routière .

Dans le cadre du déconfinement et grâce à un protocole national, les établissements d'enseignement à la conduite et à la sécurité routière ont pu reprendre leurs activités dès le 11 mai 2020, que cela soit pour le code de la route ou les heures d'apprentissage pour les différents permis (moto, voiture, poids lourds). Les centres de récupération de point et les opérateurs agréés pour l'examen du code de la route ont également repris leurs activités à cette date.

Après publication du protocole concernant les examens pratiques, les premiers examens ont été organisés dès le 26 mai 2020 pour le permis moto et le permis poids-lourds. Les examens pour le permis B vont reprendre à partir du 8 juin 2020 dans les différents centres d'examens du département.

Le permis de conduire en Seine-Maritime, c'est près de 40 000 examens par an, soit en moyenne plus de 3 000 par mois dont à peu près 250 en moto, 2 300 en voiture et 650 en poids-lourds. L'arrêt des examens pendant 2 mois et demi impliquera nécessairement du temps pour un retour à la normale. La mise en place des mesures barrières va, par ailleurs, imposer des opérations de nettoyage des véhicules entre chaque candidat, engendrant un passage dans un premier temps de 13 à 11 unités par jour et par inspecteur pour le permis B.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

En outre, comme dans tous les secteurs d'activité, certains inspecteurs ne peuvent assurer la reprise des examens car identifiés comme des personnes à risque de formes graves de Covid-19 selon le Haut Conseil de la Santé Publique. Aussi le nombre de places ouvertes aux examens à compter du 8 juin a été dimensionné pour tenir compte de cette situation exceptionnelle, qui évoluera en fonction de la situation de la crise sanitaire.

Ces constats ont été partagés le 2 juin 2020 lors d'une réunion avec les représentants des établissements d'enseignements à qui il a été rappelé que pour permettre à l'administration de répondre le mieux possible à leurs besoins et aux besoins de leurs clients, il était nécessaire de proposer des candidats dont la formation est achevée et aptes à réussir l'épreuve pratique afin de limiter le nombre d'échecs et ainsi faire en sorte que les délais de passage ne soient pas trop dégradés en cette période exceptionnelle.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex